

# F. Annexes

- Synthèse des tables rondes n°1 du 28 juin 2017
- Tableau de suivi des remarques des tables rondes n°1 pour compléments du cahier des charges
- Synthèse des tables rondes n°2 du 8 novembre 2017
- Synthèse des tables rondes n°3 du 30 janvier 2018





## MEP - Place du Marché

Synthèse des tables rondes n°1 du  
28 juin 2017

urbaplan

## Tables rondes n°1 du 28 juin 2017

### Personnes invitées aux tables rondes (présents) :

Victor Marinelli, Georges Segui, Denis Sulliger, Philippe Stuby, José Botet (rempl. Jacqueline Badoud) Astrid Meyer, Alain Gonthier, Djavan Cardona, Bastien Schobinger, Anne-Lise Knopf, Philippe Meyer, Véronique Buchs, Marie-Noëlle Lacroix, Gregory Oswald, Pierre Schouwey, Andreas Foster, Anne-Francine Simonin, Christian Ferrari, Yvan Luccarini, Thomas Delavy, Luc Beldi, Elina Leimgruber, Jérôme Christen.

### Personnes invitées aux tables rondes (excusés) :

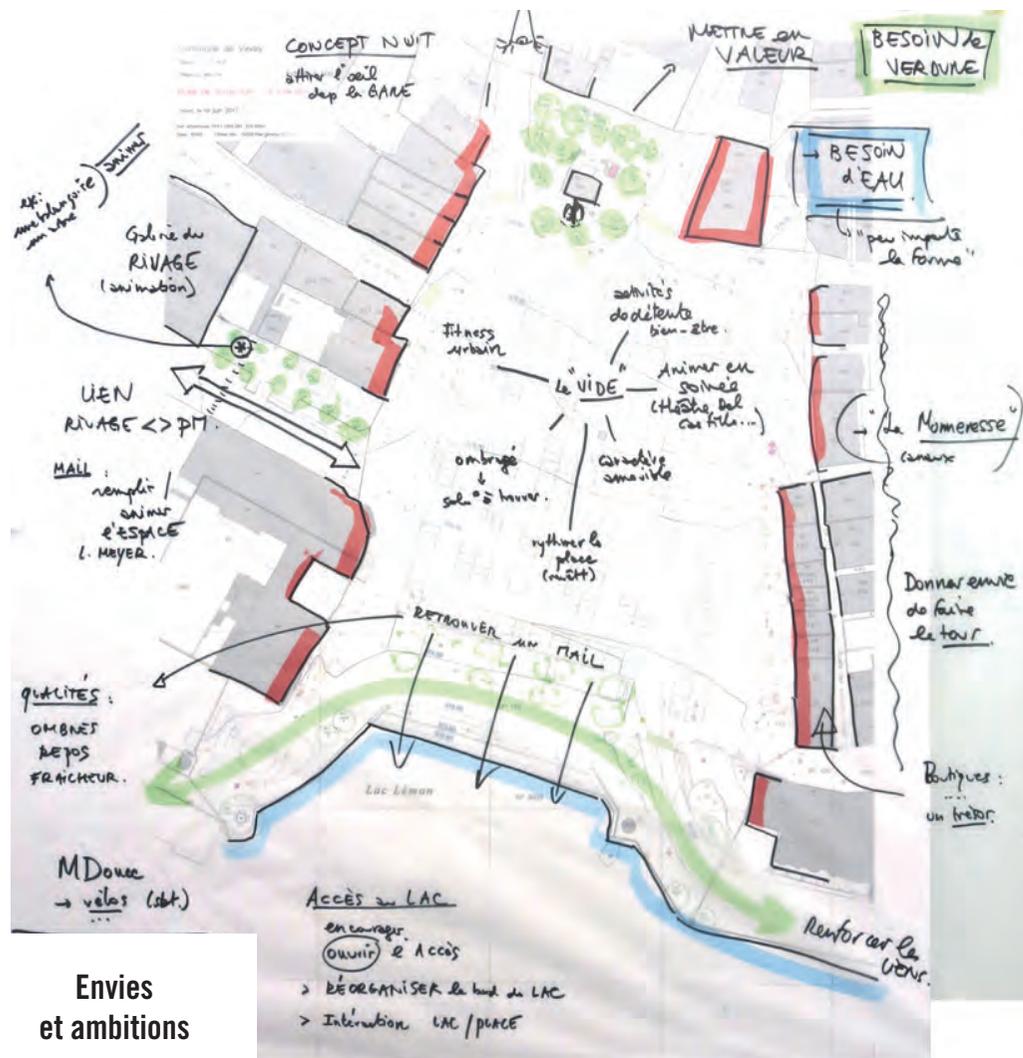
Xavier Righetti, Martino Rizzello, Stefano Stoll ou Raphaël Biollay, François Margot, Andrea Regazzoni, Laurent Addor.

### Organisateurs (présents) :

Bureau urbaplan : Igor Andersen, Camille Leviel, Bruno Maréchal.

DU Vevey : Marc Assal, Julien Cainne, Boris Abbet, Gilles Grosjean.

TABLE 1



**Envies et ambitions**

**Renforcer l'ancrage de la place dans le réseau des espaces publics**

- Renforcer les liens avec les quais Maria Belgia et Perdonnet et plus largement avec les rives lacustres veveysannes, notamment par les cheminements piétons et vélos.
- Améliorer la lisibilité de la connexion avec le jardin du Rivage par la rue Louis Meyer.

**Animer l'espace public**

- Renforcer l'animation de la rue Louis Meyer par l'installation d'équipements pour la détente et la convivialité : bancs, arbres, balançoires...
- Proposer des activités et des équipements pour animer la place: activités de détente et de bien-être, fitness urbain,...
- Donner envie aux visiteurs de faire le tour de la place en dégagant des vues singulières et mettant en valeur le patrimoine.
- Mettre en place un «concept nuit» afin de mettre en valeur le patrimoine et d'attirer les regards depuis la place de la Gare et les rues adjacentes.

**Améliorer le confort de la place**

- Augmenter la place de la végétation : se poser la question de la réhabilitation du mail arboré au sud de la place et le mettre en rapport avec les nouveaux usages qu'il pourrait permettre.
- Accroître le nombre des espaces ombragés et les assises tout en garantissant la multifonctionnalité de la place.
- Considérer la monumentalité du vide comme élément constitutif de la place et s'inspirer de la composition diagonale ou radiale des lignes de pavement aujourd'hui disparus.

- Introduire la composante eau, en installant une pièce d'eau : fontaine, bassin, évocation de l'ancienne monneresse,...

- Conserver un nombre de places de stationnement suffisant pour les commerces avoisinants et les équipements culturels.

- Intégrer un arrêt de cars pour la dépose des touristes dans la partie nord de la place.

- Améliorer l'ordonnement et le traitement chromatique des aménagements.

**Mettre en valeur les identités spécifiques**

- Considérer la Grenette comme le «forum» veveysan, l'«arbre à palabres» et le mettre en valeur comme tel.

- Mettre en valeur le site du Bois d'Amour, comme lieu de sociabilité et de repos, s'inspirer de ses usages dans la réflexion plus globale sur l'aménagement de la place.

- Valoriser le côté est de la place le plus animé à l'heure actuelle, tout en augmentant les conditions d'attractivité du côté ouest.

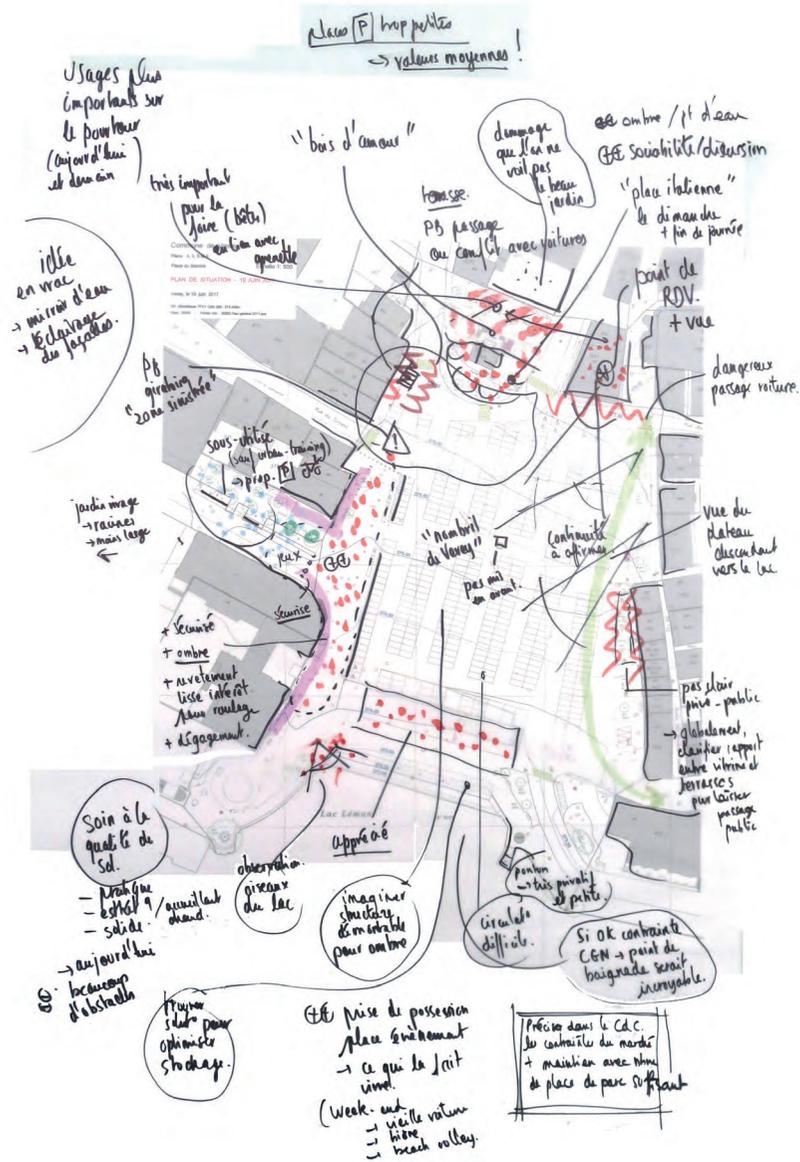
**Ouvrir l'accès au lac**

- Encourager l'accès visuel et physique au lac en réorganisant les activités présentes sur les rives.

- Renforcer les interactions entre le lac et la place.



TABLE 3



**Améliorer les liens de la place avec son contexte environnant**

- Améliorer le contact avec le jardin du Rivage via la rue Louis-Meyer, en renforcer les usages.
- Réaménager l'accès au lac et optimiser la disposition des pédalos, de manière à rendre leur stockage plus discret et ainsi dégager l'ouverture sur le lac.

**Mettre en valeur les spécificités de la place**

- Prendre en compte les usages actuels du Bois d'Amour, comme lieu de convivialité, par les diverses communautés veveysannes, qui profitent à cet endroit de la fraîcheur prodiguée par la fontaine et les arbres.
- Considérer le rôle identitaire important de la Grenette, dont le parvis est néanmoins fortement exposé au trafic côté Léman, soit sur sa façade principale.
- Mettre en valeur la présence de la pierre de la Fête des Vignerons au centre de la place.
- Prendre position par rapport à la présence historique du mail arboré sur le versant sud de la place.
- A l'heure actuelle, les usages les plus importants se localisent sur le pourtour de la place du fait de l'emprise du stationnement : questionner la pertinence d'une telle disposition avec les places de stationnement au centre.
- Maintenir le point d'observation des oiseaux sur le lac.

**Minimiser les conflits d'usages**

- Améliorer la cohabitation des différents modes de déplacement, particulièrement aux accès des rues environnantes, afin d'éviter les conflits d'usages potentiels entre piétons, cyclistes et automobilistes, particulièrement aux points noirs de l'angle des rues du Torrent - Cérésôle et sur la façade sud de la Grenette.
- Clarifier les rapports entre espaces privatifs et publics, entre vitrines et terrasses sur la partie est de la place.
- Favoriser les mobilités douces d'une manière générale à l'échelle de la place.

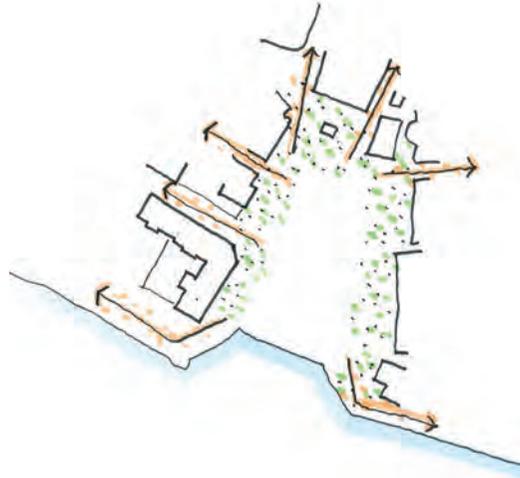
**Améliorer le confort et les usages**

- Rendre la place plus attractive et conviviale par :
  - . l'amélioration du dispositif d'éclairage ;
  - . l'installation de structures démontables pour créer de l'ombre ;
  - . le soin à apporter à la qualité des revêtements : pratiques, résistants, esthétiques, attractifs et sans obstacles.

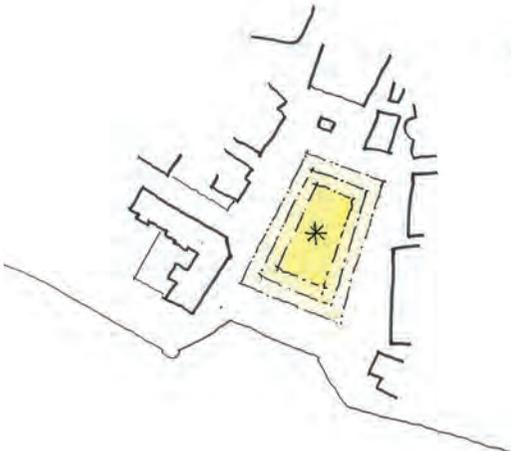
Pour les places de stationnement maintenues sur la place, viser non plus les valeurs de largeur minimales mais les valeurs moyennes de la norme de stationnement (cf. VSS SN 640 281).



1



2



3

## SYNTHESE DES TABLES RONDES N°1

### 1- Renforcer le lien au lac

- Rapport physique au lac : permettre un accès public en toutes saisons aux rives du lac.
- Rapport visuel : mettre en scène le rapport visuel au lac, depuis certains points singuliers.
- Mise en valeur patrimoniale : prendre parti par rapport à l'héritage du mail planté (reconstruction ? réinterprétation ?).

### 2- Mettre en valeur le périmètre de la place

- Donner de l'ampleur à la végétation, favoriser des lieux ombragés pour susciter de nouveaux usages.
- Ancrer la place avec les espaces publics avoisinants. En particulier, valoriser les liens avec les jardins du Rivage.
- Gérer les conflits d'usages potentiels entre voitures et piétons, en particulier aux débouchés des rues.

### 3- Maintenir un coeur de place dégagé

- Trouver un équilibre entre le dégagement formel de la place et l'intimité des usages quotidiens.
- Assurer le potentiel d'accueil des programmes événementiels (marché, foire St Martin, cirque, Fête des Vignerons) tout en explorant le potentiel d'une redéfinition de l'espace ouvert.

### 4- Assurer un confort d'usage

- de jour comme de nuit ;
- en toutes saisons et en particulier l'été (fraîcheur, ombrage) ;
- pour les usages quotidiens et événementiels ;
- pour tous les modes de transport (cohabitation piétons, cycles, voitures, dimensionnement correct des places de stationnement) ;
- par la robustesse et l'attractivité du revêtement.

#### Tableau de suivi des remarques

Ce tableau synthétise les remarques qui ont été faites à propos du cahier des charges 1 au cours des tables-rondes du 28 juin 2017.

Les propositions de réponses apparaissent dans le cahier des charges 2.

Le document de synthèse des tables rondes qui accompagne le présent tableau est une synthèse plus complète des discussions des tables-rondes.

Demandes générales des tables-rondes pour compléments du cahier des charges	Propositions de réponses
<b>1 Périmètre du projet :</b>	
1.1 > Intégrer le bois d'Amour, la rive du lac et le quai côté débarcadère au périmètre de projet.	> La phrase suivante du chap. 4.4 du cahier des charges : "Les parcelles 830 et 837 (bâtiment du kiosque du Bois d'Amour et de la Grenette) ne font pas partie du périmètre concerné" est retirée pour ne pas prêter à confusion.
1.2 > Le contour de la parcelle DP 110 est imprécis.	> Le périmètre de projet ne correspond pas forcément aux limites du DP 110 (notamment au nord de la place). La limite de son élargissement sur les quais au sud-ouest est à définir en fonction des limites utilisées pour le concours d'aménagement du jardin du Rivage.
1.3 > Intégrer le lac entre les jetées du port au périmètre de réflexion.	> Le périmètre de réflexion englobe une bande d'une vingtaine de mètres sur le lac. > D'autre part, il est proposé d'étendre et de simplifier le périmètre de réflexion : Madeleine - Simplon - Centre - Léman.
<b>2 Programme :</b>	
2.1 > Au chapitre 5.7.1 - Objectifs généraux, le terme "échelle humaine" peut paraître ambigu.	> L'objectif concerné est reformulé de la manière suivante : « Aménager les espaces publics dans le souci du rapport entre l'échelle humaine et la monumentalité de la place ».
2.2 > Signaler que les accès TIM à la place par les rues de Lausanne, Cérésole, Rousseau et du Torrent sont conservés sans préciser a priori les sens de circulation. > Les trajets des lignes de bus peuvent changer dans le temps : maintenir les gabarits nécessaires aux bus sur tous les accès.	> Remarque prise en compte. La figure 4 « Accessibilité future TIM » est remplacée par deux plans en annexes indiquant la gestion actuelle et les projets de la commune sur la base d'une vision générale fondée sur l'actualisation du PMU.
2.3 > Besoin d'un concept handicap pour le débarcadère de la CGN.	> Prévoir un lien facilité entre les arrêts de bus et le débarcadère de la CGN pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
2.4 > Remplacer l'indication erronée "rue Meyer" par "rue du Torrent" (figure "Accessibilité future TIM")	> Remarque prise en compte. Voir point 2.2.
2.5 > Laisser toute latitude aux mandataires dans la limite programmatique définie : 200 places de stationnement. Garder cette valeur comme objectif pour comparer les propositions et demander une proposition de phasage de la réduction de 443 places à 200, voire moins en fonction de la perspective défendue par les des mandataires.	> Le chiffre de 200 places de stationnement sur la place apparaît dans le programme. Il est demandé aux mandataires du MEP de réfléchir dans une logique d'adaptabilité du projet (flexibilité de la jauge), sans toutefois proposer des variantes. Il faut garder à l'esprit que la comparaison des projets qui seront proposés doivent être jugés sur une base commune. > Les places de stationnement sont nécessairement en surface.
2.6 > Conserver le <i>statu quo</i> en termes de stationnement dans le périmètre de réflexion.	> Le cahier des charges ne dit pas autre chose. Le nombre de place correspond à l'existant. Clarification de la formulation de la manière suivante : "Maintien des places de stationnement existantes dans le périmètre de réflexion".
2.7 > Supprimer la limite localisant le parking (chap. 4.7.2)	> La localisation du parking, qui était indiquée de manière indicative, est supprimée. Le positionnement des places de stationnement est donc laissé à l'appréciation des mandataires.
2.8 > Le programme ne dit rien à propos de la taille des places de stationnement.	> Catégorie C de la norme VSS 640291a à appliquer pour le stationnement futur.
2.9 > Conserver l'arrêt des cars sur la boucle Lausanne-Cérésole	> Remarque prise en compte.
2.1 > Supprimer le passage suivant : "la présence d'arbres ou d'objets inamovibles est à proscrire"	> Il est demandé aux participants de proposer une stratégie d'arborisation de la place. Une prise de position consciente est attendue par rapport à la problématique du mail planté historique au sud de la place. La Municipalité s'est engagée à compenser les arbres du mail abattus pour la Fête des Vignerons en 1999. A minima, une compensation de ces arbres doit être prévue dans le périmètre de projet, tout en veillant à la compatibilité de ces aménagements avec les programmes événementiels.
2.11 > Insister sur la nécessaire réorganisation du front de lac. Réorganiser les pédalos et fixer leur nombre avec plus de précision.	> Il est demandé aux participants de réorganiser le front du lac. Un accès à l'eau peut être maintenu pour les petites embarcations.
2.12 > Proposer un autre emplacement dans le périmètre de réflexion pour le carrousel, dont l'emplacement est inadapté entre le château de l'Aile et le débarcadère de la CGN, notamment pour des questions de nuisances sonores.	> Carrousel : proposer une nouvelle localisation dans le périmètre de réflexion, une convention prévoit son déplacement à court terme.
2.13 > Questionner le programme actuel du Babet's	> Babet's sandwich : à maintenir en place.
<b>3 Divers</b>	
3.1 Documents complémentaires à fournir aux participants des MEP : > projet lauréat du concours du Jardin du Rivage ; > rapport du processus de participation de 2016 ; > PDCom en vigueur ; > plan de mobilité urbaine (PMU), 2011 > plan d'exploitation du marché bi-hebdomadaire ; > plan d'occupation du cirque.	> Remarque prise en compte.
3.2 > Détailler le montant de 10'000'000 CHF inscrit au programme de législation.	> 7.5 mios de travaux, le reste : études et organisation des MEP



## MEP - Place du Marché

Synthèse des tables rondes n°2

8 novembre 2017



## Tables rondes n°2 du 8 novembre 2017

### **Personnes invitées aux tables rondes (présents) :**

José Botet, Thomas Delavy, Christian Ferrari, Andreas Foster, Alain Gonthier, Alain Grangier, Marc Isenschmid, Anne-Lise Knopf, Mary Lacroix, Yvan Luccarini, Victor Marinelli, Dominique Martin, Gaëlle Mazin, Gregory Oswald, Xavier Righetti, Bastien Schobinger, Pierre Schouwey, Georges Segui, Anne-Francine Simonin, Philippe Stuby, Denis Sulliger.

### **Personnes invitées aux tables rondes (excusés) :**

Djavan Cardona, Rami Karajolan, François Margot, Astrid Meyer, Phillipe Meyer, Jean-Marie Racine, Andrea Regazzoni, Martino Rizzello, Stefano Stoll.

### **Organisateurs (présents) :**

Représentants de la Municipalité : Elina Leimgruber, Jérôme Christen.  
DU Vevey : Julien Cainne, Gilles Grosjean, Boris Abbet, Marc Assal.  
Bureau urbaplan : Igor Andersen, Camille Leviel, Bruno Maréchal.

## D'AMOUR ET D'EAU FRAÎCHE



### Concept général

- Intérêt du parti pris de positionner le parking à l'ouest.
- Générosité de l'espace libéré et continu entre la Grenette et la place, dégagement des perspectives, dans la lignée de la logique historique.

### Mobilité et stationnement

- Positionnement logique du parking à l'ouest : présence des accès principaux.
- Circulations des véhicules contraintes dans le parking : découragement du trafic de transit / augmentation excessive des circulations et des nuisances, tant que l'accès au quai Perdonnet est maintenu.
- Statut du Bois d'Amour sans évolution franchement positive : front sud source de conflits entre piétons et voitures.



## TOBIAS



### Concept général

- Ambivalence quant au parti pris fort de l'arborisation : changement radical d'identité / intérêt de l'arborisation en termes d'usages.

### Mobilité et stationnement

- Ressemblance trop grande avec le parking actuel. La logique actuelle, reste la même, avec des conflits piétons / automobiles similaires autour du parking.

### Usages

- Caractère très positif de l'arborisation en termes d'usages, offrant beaucoup de potentiels, un grand confort d'usage et plus de convivialité dans le périmètre / « Bois et sous-bois » peu appropriés.
- Changement du paradigme de la place. La forme de l'espace change : perte de la forme trapézoïdale, apport (trop ?) important d'arborisation.
- Renforcement d'une distanciation est-ouest et coupure du lien entre la Grenette et la place à cause de l'arborisation.
- Présence du marché aux dépens d'une partie des places de stationnement (imaginer un marché au milieu des arbres ?).
- Intérêt pour l'ouverture sur le lac.
- Accès au lac agréable, mais aménagements minimalistes.
- Position non tranchée sur le traitement de l'eau : intérêt / doutes sur la pertinence de la présence de l'eau sur la place, renforcé par le caractère artificiel de l'évocation de la monneresse, hors de sa localisation historique.



## DELTA AIMANT



### Concept général

- Respect de la géométrie générale de la place.
- Lisibilité des façades historiques maintenue.
- Projet « esthétisant »
- Caractère trop froid ? trop neutre ? trop vide ? trop stérile ?

### Mobilité et stationnement

- Problématique du parking central créant des zones de conflits sur les 4 faces de la place.
- Signalétique assez confuse (connotation positive pour la discrétion, mais doutes sur une mise en œuvre effectivement discrète). Quel marquage pour le parking ?
- Stationnement des voitures perpendiculaire au lac : perte du rapport visuel au lac.
- Flexibilité de la place : les places pourraient-t-elles être localisées autrement ?
- Pacification très appréciée du Bois d'Amour en faisant passer les véhicules dans sa partie nord.

### Usages

- Mise en valeur de la Grenette, par son parvis libéré des circulations, le rapport à la place est amélioré, mais forte présence des voitures dans le champ visuel.
- Réinterprétation du mail non suffisante, ombrage faible et parasols peu convaincants.
- Interrogation sur la pertinence de jets d'eau au bord d'un lac.

## DELTA AIMANT



### Matérialisation

- Caractère très minéral et uniforme de la place apprécié de manière ambivalente : correspondant à l'environnement urbain du lieu et accompagnée d'une recherche poussée sur le traitement du sol, affirmant un caractère très « design » / ou froid, peu appropriable et sans arborisation suffisante.
- Risque de confusion dans la délimitation du parking.
- Concept d'aménagement et d'éclairage globalement faible.
- Intérêt pour l'attention portée au mobilier urbain, mais doutes sur la durabilité de l'usage du bois et sur la pertinence de certaines propositions (parasols,...).

### Observations générales

- Soin général de la proposition.
- Ambivalence par rapport à la qualité d'appropriation.
- Quelle marge d'évolution possible (position du parking, végétation) ?





## SYNTHESE GENERALE DES TABLES RONDES N°2

### Valoriser le patrimoine de la place

- Renforcer la mise en valeur de l'identité culturelle de la place: sa géométrie, ses dégagements visuels, ses façades, ses bâtiments emblématiques, la dalle de la Fête des Vignerons...

### Approfondir la réinterprétation du mail

- Intérêt fort de l'ouverture sur le lac / Déception quant à la réinterprétation du mail ? Aucune équipe n'a essayé de l'intégrer tel quel.

### Améliorer le rapport au lac

- Intérêt fort des dégagements visuels vers le lac.
- Préciser les usages face au lac: baignade délicate / rapport uniquement contemplatif ? Introduction de quels usages nouveaux ? Quelle complémentarité avec les autres espaces au bord du lac (ex. Jardin du Rivage).

### Questionner la présence de l'eau sur la place

- Absence de consensus sur la thématique de l'eau.
- Intérêt ludique et création de nouveaux usages (jets d'eau, brumisateurs) / Valeur ajoutée touristique (miroir d'eau).

### Conjuguer valeur ajoutée touristique et usages quotidiens des Veveysans

- Marquer l'identité de Vevey d'une image emblématique parfaitement intégrée dans le concept d'aménagement (exemple de la lanterne de la Grenette ?)
- Valoriser la double fonction de la place comme destination touristique et territoire du quotidien pour les Veveysans.

### Favoriser les lieux de convivialité

### Pacifier le nord de la place

- Minimiser les conflits d'usagespiétons et voitures dans et hors du parking.
- Favoriser une circulation au nord du Bois d'Amour, afin de pacifier le nord la place et de mettre en valeur la Grenette.



## MEP - Place du Marché

Synthèse des tables rondes n°3  
du 30 janvier 2018



## Tables rondes n°3 du 30 janvier 2018

### **Personnes invitées aux tables rondes (présents) :**

José Botet, Thomas Delavy, Christian Ferrari, Andreas Foster, Alain Gonthier, Marc Isenschmid, Anne-Lise Knopf, Mary Lacroix, Yvan Luccarini, Victor Marinelli, Astrid Meyer, Phillipe Meyer, Gregory Oswald, Jean-Marie Racine, Bastien Schobinger, Pierre Schouwey, Georges Segui, Philippe Stuby.

### **Personnes invitées aux tables rondes (excusés) :**

Djavan Cardona, Alain Grangier, Rami Karajolan, François Margot, Dominique Martin, Andrea Regazzoni, Xavier Righetti, Martino Rizzello, Anne-Francine Simonin, Stefano Stoll, Denis Sulliger.

### **Organisateurs (présents) :**

Représentants de la Municipalité : Elina Leimgruber, Jérôme Christen.  
DU Vevey : Julien Cainne, Gilles Grosjean, Sergio Da Costa, Marc Assal.  
Bureau urbain : Igor Andersen, Camille Leviel, Bruno Maréchal.



## D'AMOUR ET D'EAU FRAÎCHE



### Concept général

- Intérêt unanime pour la générosité de l'espace libéré et continu depuis la Grenette jusqu'au lac et pour la synergie renforcée entre celle-ci et le Bois d'Amour.

### Usages

- Intérêt pour le grand espace polyvalent central entre la Grenette et le lac qui permet la tenue d'événements importants sans nécessiter un redimensionnement du parking.
- Intérêt pour la mise en valeur du Bois d'Amour (passage des véhicules au nord, complément de l'arborisation), mais avis divergents quant à la proposition pour le Poids du Foin (potentiel de conserver un lieu à vocation non commerciale ?).
- Traitement intéressant du mail est, avec l'intégration de la pente, des terrasses et de la promenade.
- Front du lac convaincant dans ses grands lignes, notamment l'accès au lac qui maintient la forme actuelle du glacis. Questions quant à la durabilité de l'aménagement en sable. Potentiel de rappel des traces patrimoniales (bornes d'amarrage).
- Intérêt pour l'aménagement du Babette's et du deck, tout en étant conscient qu'il s'agit d'un bâtiment privé.
- Contradiction relevée entre un accès au lac généreux et un cheminement piétons le long des rives relativement isolé de celui-ci (haie). Conflit potentiel avec les voitures du parking et l'accès au quai Perdonnet.

## D'AMOUR ET D'EAU FRAÎCHE



### Mobilité et stationnement

- Doutes émis quant aux conflits potentiels entre voitures, cars, piétons et terrasses dans la liaison entre Torrent et Cérésole.
- Modularité du parking, dimensions des places appréciées et perméabilité ouest/est.

### Matérialisation

- Intérêt pour le traitement du sol : son caractère esthétique (ne ressemble pas à un parking vide en l'absence des voitures), sa lisibilité pour les cheminements piétons (notamment ouest/est), l'intégration ingénieuse du marquage du parking, son caractère «roulant» et aisément praticable.
- Pertinence du concept d'arborisation, riche du choix d'essences diverses. Le caractère très structuré des mails est diversement apprécié, avec la reconnaissance de son caractère très urbain d'une part, versus le souhait d'une plus grande largeur et générosité des mails d'autre part.
- Regrets quant à l'absence de dégagement visuel depuis l'avenue Cérésole en direction de la place et du lac.
- Intérêt pour le concept d'éclairage, notamment le traitement différencié selon les façades de la place et la mise en valeur des différents lieux par différentes ambiances lumineuses.



## TOBIAS



### Concept général

- Intérêt unanime pour la générosité des espaces publics proposés, pour les espaces ombragés, pour le dégagement de l'espace devant la Grenette et pour les lieux appelant la convivialité.
- Rapport historique de la place semble oublié, notamment la perte de la forme trapézoïdale de la place.

### Usages (1/2)

- Valeur reconnue à la présence d'espaces publics aux usages non commerciaux, offrant une bonne complémentarité avec la vieille-ville.
- Questions à propos de la végétation étagée et le caractère non régulier des plantations qui peut être vu comme un appel à la curiosité des usagers ou comme une perte de flexibilité d'usages sous les arbres en cépée. Questions sur l'ombrage effectif de ces arbres.
- Intérêt pour la proposition en front de lac : espace généreux, cheminements piétons clairs le long des rives et invitation à s'arrêter grâce aux emmarchements généreux. Interrogations quant à la perte des références patrimoniales du glacis au profit des emmarchements et des amarrages.
- Pas de consensus trouvé à propos de la présence de l'eau sur la place : jugée d'un côté comme artificielle et bien appréciée d'un autre côté.

## TOBIAS



### Usages (2/2)

- Interrogations sur la compatibilité du concept avec les grands événements notamment sur la réalité pratique de la stratégie des arbres taillés en cépée.
- Doutes à propos de la compatibilité entre l'arborisation proposée et la tenue des marchés bi-hebdomadaires (hauteurs des véhicules versus arbres en cépée, une forme de marché tout en longueur n'est pas idéale).
- Intérêt pour la valorisation du Bois d'Amour, mais trop d'espace dédiés aux bus (remise à l'heure) ?

### Mobilité et stationnement

- Regrets quant à la position encore très centrale du parking et craintes vis-à-vis de son vocabulaire esthétique.
- Intérêt pour la flexibilité de la réduction du parking, en enlevant une colonne de stationnement, grâce à l'absence de mobilier à retirer.
- Doutes à propos de la perméabilité piétonne est/ouest qui paraît compliquée.

### Matérialisation

- Intérêt pour le caractère esthétique du pavé, mais doutes quant à son coût, sa praticabilité et au bruit qu'il peut générer.

## SYNTHESE GENERALE DES TABLES RONDES N°3

### Conjuguer une haute valeur paysagère et les usages du quotidien sur la place

- Assurer la complémentarité du concept d'arborisation et la tenue bi-hebdomadaire du marché.
- Trouver un compromis entre un revêtement du sol esthétique et une praticabilité au quotidien et en cas d'organisation d'événements.
- Intégrer de manière fine le marquage du parking.

### Qualifier les aménagements en front de lac

- Maintenir les grands dégagements visuels vers le lac.
- Améliorer la complémentarité des cheminements sur les rives et les propositions d'aménagements d'accès au lac.
- Assurer la pérennité des aménagements (notamment la plage de sable).

### Valoriser le patrimoine de la place

- Renforcer la mise en valeur de l'identité de la place : sa géométrie, ses façades et ses bâtiments emblématiques vis-à-vis du concept d'arborisation.
- Valoriser les traces du passé (rappel des bornes d'amarrage du port marchand par exemple).

### Favoriser les lieux de convivialité

- Favoriser les espaces publics aux usages non commerciaux afin d'offrir une bonne complémentarité avec la vieille-ville.

### Valoriser les liaisons piétonnes, notamment est/ouest

- Minimiser les conflits d'usages entre piétons et voitures dans et hors du parking.
- Favoriser une perméabilité piétonne à l'intérieur du parking.

### Organiser les flux de circulation au nord-ouest de la place

- Eviter les conflits d'usages entre piétons, voitures, cars et terrasses entre Torrent et Cérésole.
- Clarifier la distinction entre parking et le reste de la place.

